

➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'évènement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Conditions d'admission non remplies (échec à l'examen)
- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

EXTERNE – DEMI-PENSIONNAIRE

MONTANT DES FRAIS	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE
Contribution des familles (tout trimestre commencé est dû) *	567,00 €	567,00 €
Cotisation Enseignement Catholique	56,00 €	56,00 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves)	119,00 €	119,00 €
Droits de réinscription	79,00 €	79,00 €
Avance restauration **		70,00 €

* Assurance Individuelle Accidents incluse : 6 €

** Avance qui sera déduite en début d'année scolaire

RESTAURATION

3 possibilités d'inscription pour la demi-pension vous sont proposées :

- **5,85 €** le repas pour les jours choisis à l'année
- **6,50 €** le repas pour une réservation au choix deux jours ouvrés* à l'avance
- **7,00 €** le repas sans réservation

* du lundi au vendredi

INTERNAT Toute année d'internat commencée est intégralement due, sauf cas de force majeure (hospitalisation longue, décès).

MONTANT DES FRAIS	INTERNE
Contribution des familles (tout trimestre commencé est dû)	567,00 €
Cotisation Enseignement Catholique	56,00 €
Hébergement complet (2 repas+nuitée+petit déjeuner) - Chambre double ⁽¹⁾	3 600,00 €
Hébergement complet (2 repas+nuitée+petit déjeuner) - Chambre simple ⁽¹⁾	4 050,00 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves)	119,00 €
Droits de réinscription	79,00 €
Avance hébergement *	200,00 €

* Avance qui sera déduite à la fin de l'année scolaire

⁽¹⁾ Une remise de 5 % est accordée en cas de renouvellement de la chambre d'une année sur l'autre.

Elèves internes : une réduction forfaitaire de 30 € par semaine de stage est appliquée dès la 4^{ème} semaine de stage au cours de l'année scolaire pour tout élève absent de l'internat durant cette période (réduction applicable à la fin de l'année scolaire).

Abattement de 5% sur la **contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES, et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

➤ Abandon en cours d'année scolaire :

Votre demande sera prise en compte dès réception d'un courrier recommandé avec AR adressée au Chef d'Etablissement - 13 rue du Vieux Collège - 21018 DIJON Cedex.

➤ Aides financières :

Sous certaines conditions, les élèves peuvent bénéficier :

- Des bourses de l'Education Nationale
- Du fonds social attribué par le Rectorat